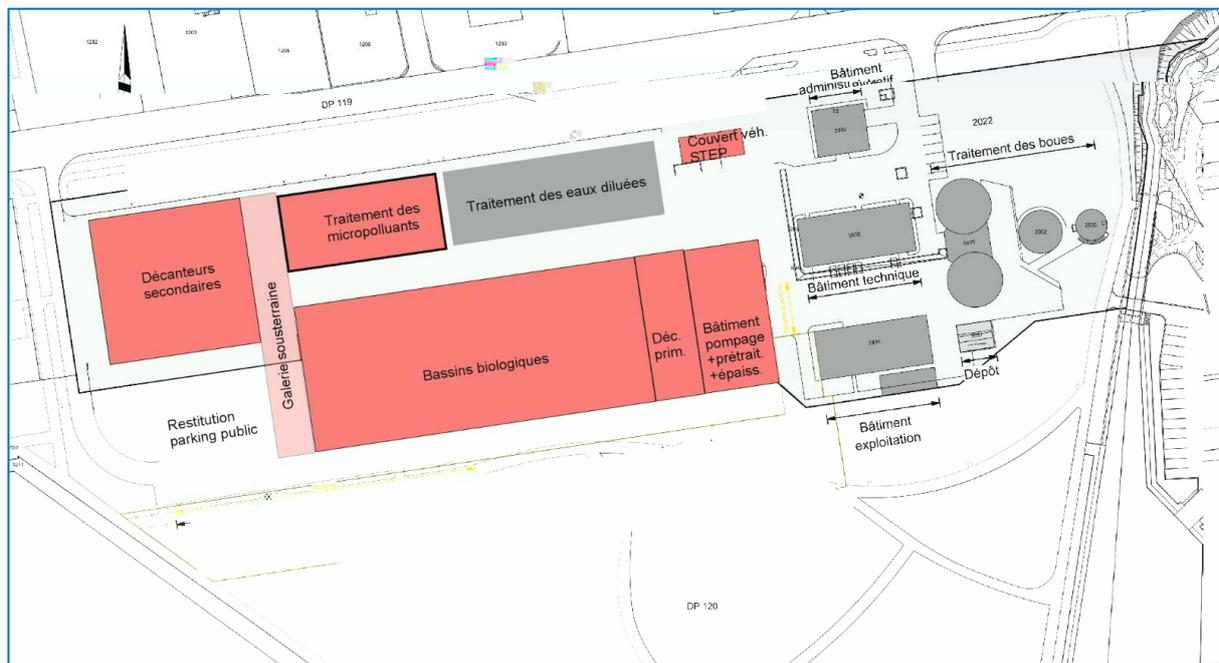


**PREAVIS DU COMITE DE DIRECTION
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL**

N° 01/2021

Demande de crédit de CHF 138'000.-- TTC, Subvention non-déduite
Etude complémentaire pour l'intégration architecturale et paysagère dans le cadre du préavis de modernisation et de mise en conformité de la STEP.



Adopté par le Comité de direction : le mercredi 10 février 2021

Séance de la Commission : le mercredi 17 février 2021 à 18h30

Table des matières

1.	Préambule.....	3
2.	Objectif du concours d'idées.....	4
3.	Conditions du concours d'idées.....	4
4.	Descriptif des prestations complémentaires.....	5
5.	Planning intentionnel.....	6
6.	Coûts pour l'étude complémentaire de projet d'ouvrage et d'intégration architecturale et paysagère	6
7.	Plan financier.....	7
8.	Conclusions.....	7

**PREAVIS DU COMITE DE DIRECTION
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL****N° 01/2021**

Demande de crédit de CHF 138'000.-- TTC, Subvention non-déduite, pour l'étude complémentaire pour l'intégration architecturale et paysagère dans le cadre du préavis de modernisation et de mise en conformité de la STEP.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le préavis n° 01/2019 relatif à la demande de crédit de CHF 1'075'000.-- TTC, pour l'étude de projet d'ouvrage et la demande d'autorisation de construire / mise à l'enquête (Phases SIA 32 et 33) pour la modernisation et la mise en conformité de la STEP a été accepté lors de la séance du Conseil intercommunal du 13 mars 2019.

Le crédit accordé permet de couvrir l'ensemble des frais d'études réalisées par divers bureaux d'ingénieurs spécialistes dans tous les domaines encadrant le projet de modernisation de la STEP. Dans le cadre de ces études et sur recommandation de la DGE, l'ERM a déposé une demande d'autorisation préalable d'implantation (API) sous la forme d'une enquête publique conformément à la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC 119).

A ce jour, les prestations facturées à fin janvier 2021, pour l'établissement de l'API, s'élèvent à un montant de CHF 293'000.-- TTC, le solde étant dévolu aux autres prestations d'ingénieurs spécialistes.

Toutefois, l'élaboration de nouvelles variantes d'implantation, les diverses séances avec tous les intéressés ainsi que le concours d'idées nécessaires, en raison de ce qui suit, ne peuvent être pris en charge dans le cadre financier du préavis initial. Ces nouvelles prestations nécessitent donc une demande de crédit complémentaire qui est soumise au Conseil intercommunal par le biais du présent préavis.

Pour mémoire, l'enquête publique pour la demande d'autorisation préalable d'implantation (API) du projet de renouvellement et d'extension de la STEP de l'ERM a eu lieu entre le 01.11.2019 et le 01.12.2019.

Au terme de l'API, 29 oppositions (dont 2 Associations) ou remarques ont été déposées. Les principaux thèmes suscitant des réactions ont été :

- Implantation
 - Impact visuel (hauteur, largeur, visibilité)
 - Proximité du lac
 - Empiètement sur lieu de détente et verdure
- Environnement
 - Abattage d'arbres
 - Chauves-souris
- Nuisances voisinage
 - Odeurs, bruit
 - Travaux
- Parking

Suite aux oppositions déposées, la Municipalité de Morges a refusé de délivrer le permis préalable d'implantation. Au vu de ce refus, le Comité de direction de l'ERM a décidé de :

- suspendre les études du projet d'ouvrage
- Ouvrir le dialogue avec la Municipalité de Morges pour comprendre les raisons de ce refus
- Évaluer des variantes d'implantation permettant de satisfaire les intérêts des deux parties (ERM et Ville de Morges)
- Présenter les variantes envisagées à la Municipalité de Morges et de prendre en compte les avis de la Municipalité et le choix d'une variante
- Adapter le projet déposé pour l'API en fonction de la variante retenue et de reprendre les études du projet de l'ouvrage en vue d'une mise à l'enquête définitive et du vote du crédit d'investissement
- Lancer un concours d'idées auprès de bureaux « d'architectes-urbanistes » pour intégrer au mieux les nouveaux bâtiments et ouvrages prévus dans le cadre du développement de la variante proposée (inversion nord-sud parking et décanteurs secondaires et abaissement notable de la hauteur des bassins).

2. Objectif du concours d'idées

Les objectifs du concours d'idées pour la variante proposée sont listés ci-après :

- Recueillir des idées pour intégrer de manière harmonieuse les nouveaux bâtiments et ouvrages prévus dans le cadre du développement de la variante proposée
- Intégration architecturale, urbanistique et paysagère dans le site du Parc Vertou de la Baie de Morges
- Prise en compte des contraintes d'exploitation, notamment : accès aux ouvrages et équipements pour des raisons d'exploitation, d'entretien et de sécurité du personnel
- Respect du règlement d'aménagement en vigueur (de 1990) et du nouveau règlement dont l'entrée en vigueur est prévue d'ici 2022-2024, selon les indications du Service de l'urbanisme de Morges
- Pérenniser la valorisation des énergies renouvelables (récupération de chaleur sur les eaux en sortie de STEP, intégration de panneaux photovoltaïques).

3. Conditions du concours d'idées

Les conditions sont les suivantes :

- Un budget est alloué à chaque bureau « d'architectes-urbanistes » sélectionné pour répondre au concours d'idées
- Proposition d'une liste de bureaux pressentis fournie par le Service de l'urbanisme de Morges
- Il n'est pas prévu de désigner un gagnant ni un classement des dossiers reçus
- Le Comité de direction de l'ERM se réserve le droit de sélectionner certaines idées et de renoncer à d'autres parmi les dossiers reçus
- Le Comité de direction de l'ERM n'est pas tenu de mandater l'un des bureaux « d'architectes-urbanistes » pour la réalisation des travaux.

Selon les dossiers reçus en retour, le Comité de direction de l'ERM, le Service de l'urbanisme, constructions et mobilité de Morges, le bureau d'ingénieurs Triform SA ainsi que le bureau Henchoz SA pourront ainsi :

- Evaluer la pertinence et la faisabilité des idées reçues
- Faire une liste des idées retenues
- Adapter le concept de la variante proposée en fonction des idées retenues
- Corriger le concept si des incompatibilités avec les objectifs sont décelées
- Laisser la décision finale au Comité de direction de l'ERM pour valider la variante avant la poursuite des études de projet d'ouvrage et de mise à l'enquête.

4. Descriptif des prestations complémentaires

Bureau d'ingénieurs (BAMO)

Prestations à la suite de la suspension de la procédure API par la Ville de Morges

Brainstorming et étude de diverses variantes d'implantation sur le site, soit :

- Boues activées, variante soumise à l'API
- Boues activées sur site actuel avec remaniement des surfaces
- Inversion nord-sud parking et décanteurs secondaires
- Décalage vers l'Est avec suppression des bâtiments de service et des dégrilleurs actuels
- Nouvel arrangement vers l'Est avec suppression des bâtiments administratifs, de service et des dégrilleurs actuels.

Séances avec le Comité de direction et la Municipalité de Morges

- Développement variantes d'implantation: incidences coûts, phasage, etc.
- Séances de COPIL (comité de pilotage) avec la Direction et le Comité de direction de l'ERM
- Compléments, adaptations, vue 3D
- Préparation et séance avec le Comité de direction de l'ERM et les représentants de la Municipalité.

Intégration d'un architecte-urbaniste

- Evaluation des possibilités avec les Services de l'urbanisme de Morges
- Organisation d'un concours d'idées (élaboration d'un cahier des charges, comparatif, synthèse).

Reprise des études avec adaptation du projet d'ouvrage selon la variante retenue par le Comité de direction de l'ERM

- Séance de COPIL avec le Comité de direction de l'ERM
- Adaptation du projet à la variante retenue
- Séance d'information du projet modifié avec les Services de la Ville de Morges
- Séance d'information de la variante retenue avec la Municipalité et/ou certains opposants et échanges de points de vues
- Séance de reprise du projet avec les mandataires et la Direction de l'ERM.

Bureau d'architectes-paysagistes

Phase de formulation des besoins et stratégie conceptuelle selon SIA 4.2.11 comprenant :

- Préparation et coordination conjointe avec l'ERM, le BAMO et les bureaux d'architectes-urbanistes, pour définir les objectifs et contraintes paysagères qui devront guider l'étude de faisabilité
- Précision et participation à la réalisation et à la définition du périmètre d'étude élargie et du périmètre restreint
- Définition conjointe des livrables attendus lors de la phase de concours
- Définition conjointe des critères de jugement et d'évaluation des retours du concours
- Séance de visite sur site avec les divers intéressés
- Coordination avec l'ERM et le bureau d'ingénieurs dans le cadre des réponses aux questions des candidats
- Diverses séances de participation à l'évaluation des retours du concours. Analyse et critique conjointes des propositions rendues sous l'angle de l'insertion et de la revalorisation paysagère.

Bureaux d'architectes-urbanistes

Chaque bureau élaborera un dossier avec une présentation d'idées pour l'intégration architecturale et urbanistique des différents ouvrages comprenant :

- Participation à une séance de coordination avec l'ERM, le bureau d'ingénieurs et l'architecte-paysagiste
- Recherche d'idée d'intégration architecturale tenant compte des contraintes du périmètre
- Fourniture d'un dossier avec proposition d'intégration selon cahier des charges
- Séance de visite sur site
- Séance de présentation du dossier en présence du MO et des bureaux d'ingénieurs.

5. Planning intentionnel

Le planning intentionnel suivant est proposé :

- 15.03.21 : Présentation du projet de rénovation et de modernisation de la STEP de l'ERM aux bureaux présélectionnés
- 31.05.21 : Evaluation du concours d'idées et liste des éléments retenus
- 18.06.21 : Adaptation du concept de la variante choisie en fonction des idées retenues
- 30.06.21 : Présentation du concept de la variante adaptée aux instances décisionnelles pour validation.

Dès Juillet et jusqu'à fin 2021, poursuite des études de projet d'ouvrage et mise à l'enquête de la variante choisie.

6. Coûts pour l'étude complémentaire de projet d'ouvrage et d'intégration architecturale et paysagère

Bureau d'ingénieurs BAMO

Stratégie suite à la suspension de la procédure API	CHF	13'600.--
Nouvelles esquisses d'implantation, plan en 3D, adaptation plan d'implantation	CHF	7'500.--
Diverses séances avec l'ERM, la Municipalité et les Services de la Ville de Morges	CHF	13'600.--
Concours d'idées, évaluation possibilités, adaptation projet d'ouvrage	CHF	17'600.--
Divers et frais annexes	CHF	4'700.--
Total prestations du bureau d'ingénieurs, hors taxe	<u>CHF</u>	<u>57'000.--</u>

Bureau d'architectes-paysagistes

Elaboration du projet (SIA 4.2.11)	CHF	4'060.--
Divers et frais annexes	CHF	440.--
Total prestations du bureau d'architectes-paysagistes, hors taxe	<u>CHF</u>	<u>4'500.--</u>

Bureaux d'architectes-urbanistes

Concours avec 3 bureaux participants	CHF	45'000.--
Divers et frais annexes	CHF	5'000.--
Total prestations du bureau d'architectes-urbanistes, hors taxe	<u>CHF</u>	<u>50'000.--</u>

Résumé des coûts

Bureau d'ingénieurs BAMO	CHF	57'000.--
Bureau d'architectes-paysagistes	CHF	4'500.--
Bureau d'architectes-urbanistes (3 participants au concours)	CHF	50'000.--
Divers et imprévus (~15%)	CHF	16'500.--
Montant total hors taxe	CHF	128'000.--
TVA 7.7% (arrondie)	CHF	10'000.--
Montant total TTC de la demande de crédit	CHF	138'000.--

=====

7. Plan financier

Subventionnement

La part du crédit d'étude de projet d'ouvrage subventionnée étant directement liée aux coûts des infrastructures concernées, la participation du Canton et de la Confédération ne pourra être déterminée au plus tôt que lors de la phase de projet d'exécution. Les subventions ne seront accordées par les organes compétents du Canton et de la Confédération, qu'après acceptation de la demande d'octroi de subvention, une fois le projet d'exécution établi.

Prélèvement sur fonds de réserve / Amortissement

S'agissant d'investissement futur, le Comité de direction propose de regrouper les coûts de ce préavis avec ceux du préavis N°01/2019 concernant la « Demande de crédit de CHF 1'075'000.-- TTC, pour l'étude de projet d'ouvrage et la demande d'autorisation de construire / mise à l'enquête (Phases SIA 32 et 33) pour la modernisation et la mise en conformité de la STEP » prévu d'être bouclé en prélevant une part égale à CHF 350'000.-- sur le « Fonds de réserve pour investissements futurs », compte N° 9281.13 qui présente un solde, au 31.12.2019, de CHF 392'172.98. Le solde du crédit après prélèvement dans le fonds susmentionné sera intégré au futur préavis de construction. Pour le cas où le crédit de construction serait refusé par le Conseil intercommunal, le solde de ce crédit d'étude sera amorti en cinq ans par le compte de fonctionnement.

8. Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 01/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 138'000.-- TTC, Subvention non-déduite pour l'étude complémentaire pour l'intégration architecturale et paysagère dans le cadre du préavis de modernisation et de mise en conformité de la STEP,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire ou d'un bailleur institutionnel de son choix, jusqu'à hauteur du crédit accordé.

Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 10 février 2021.

COMITE DE DIRECTION

Le Président

La Secrétaire

Christian Maeder

Brigitte Baumberger

Morges, le 11 février 2021 /TR

Commissaires :

Mmes Eva Frochaux, Morges
Patricia Da Rocha, Morges

MM. Jean-Michel Duruz, Echichens
Thi Nguyen, Préverenges
Francesco Trudu, Morges

Délégué du Comité de direction :

M. Jean-Jacques Aubert

Délégué de l'ERM :

M. Tony Reverchon

Séance de la Commission :

Mercredi 17 février 2021 à 18h30 à la salle de
conférence de Riond-Bosson 14 à Morges